



COMMUNE DE
PEISEY-NANCROIX
SAVOIE - FRANCE

CONSEIL MUNICIPAL DU 04 AVRIL 2022

COMPTE-RENDU

Présents : Mesdames Céline CROSSMAN, Maryse FAVRE, Stéphanie NOZ, Marie-Neige POCCARD-CHAPUIS
Messieurs Thierry ARSAC, Stéphane BLUM, Jean-Pierre GIACHINO, Romain GIACHINO, François POCCARD-MARION,
Benoît RICHERMOZ et Guillaume VILLIBORD.

Absents-Excusés : Madame Céline COMBAZ (pouvoir à C. CROSSMAN), Monsieur Bernard PRAIZELIN

Avant d'ouvrir la séance, Monsieur le Maire sollicite le conseil municipal et lui demande de retirer de l'ordre du jour les points 3, 6 et 9 de l'ordre du jour concernant les budgets faute d'informations encore à venir de la part du Trésor Public pour équilibrer nos budgets notamment. Le conseil municipal donne son accord.

I/ ADMINISTRATION GENERALE

1. **Protection sanitaire et dérivation des eaux des captages de Pépin.** Après exposé, le conseil municipal adopte, à l'unanimité des membres présents, le projet de protection sanitaire et dérivation de eaux des captages de Pépin, s'engage à mener la procédure à son terme et autorise Monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches et à signer tous documents relatifs à la procédure.

II/ FINANCES

2. **Vote du Budget Primitif 2022 de la garderie.** Après exposé, le conseil municipal approuve, à l'unanimité des membres présents, le budget primitif de l'exercice 2022 de la garderie, équilibré en dépenses et en recettes à la somme de 282 826,96 € pour la section de fonctionnement et à 65 250,26 € pour la section d'investissement.

3. **Vote du Budget Primitif 2022 de l'eau et assainissement.** Après exposé, le conseil municipal approuve, à l'unanimité des membres présents, le budget primitif de l'exercice 2022 de l'eau et assainissement, équilibré en dépenses et en recettes à la somme de 540 292,14 € pour la section de fonctionnement et à 667 288,67 € pour la section d'investissement.

4. **Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2022.** Après exposé, le conseil municipal approuve, à l'unanimité des membres présents, les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2022 qui restent inchangés par rapport à 2021 comme suit :

Taxe Foncière (Bâti) : 23.83 %

Taxe Foncière (Non Bâti) : 127.94 %

Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) : 31.22 %

Cependant, il rappelle qu'en application l'article 16 de la loi de finances pour 2020, les parts communale et départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) sont fusionnées et affectées aux communes depuis 2021 en compensation de la perte de la taxe d'habitation (TH) sur les résidences principales, d'où le taux constant pour 2022 de la TFPB égal à 23,83 %.

III/ RESSOURCES HUMAINES

5. **Création des postes saisonniers pour les services techniques, la garderie, la micro-crèche, le site nordique et Police Municipale.** Après exposé, le conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents, la création des postes saisonniers pour les différents services communaux dans les conditions exposées en séance.

IV/ MARCHES/TRAVAUX/URBANISME

6. **Travaux liés à la construction d'un bâtiment pour du logement saisonnier et signature d'une Convention d'Aménagement Touristique - Dossier ACM-Club Med.** Après exposé, le conseil municipal autorise, à l'unanimité des membres présents, le pétitionnaire à débiter ses travaux en date du 25 avril 2022 et Monsieur le Maire à signer la Convention d'aménagement touristique, ainsi que tous les documents y afférents.

7. **Demande d'ouverture d'une enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique (DUP) conjointe à une enquête parcellaire pour le projet de réalisation de la ZAC du Villaret.** Après exposé, le conseil municipal approuve la poursuite du projet et l'acquisition des parcelles nécessaires à la bonne exécution de ce dernier tant par voie amiable que par voie d'expropriation, sollicite auprès de M. le sous-préfet l'ouverture d'une enquête préalable à la déclaration d'utilité publique conjointe à une enquête parcellaire, autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette opération, à l'acquisition amiable des parcelles (promesses de vente, actes notariés ou administratifs ...) et le cas échéant à la poursuite de la procédure d'expropriation : notification de tous les documents : notifications, offres, mémoire, saisine... et à représenter la commune dans ladite procédure d'expropriation, notamment dans la phase judiciaire : transport sur les lieux et audience.

V/ INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

a) Date du prochain Conseil Municipal

La date du prochain conseil municipal est fixée au lundi 12 avril 2022 ;

b) Permanence élections présidentielles des 10 et 24 avril 2022

Dernier rappel des créneaux horaires aux conseillers ainsi que du déroulement des opérations de vote.

c) Organisation des navettes été – travaux station

Une réunion avec invitation de tous les socio-professionnels de la station est programmée le 12 avril à 18h00 au cinéma de Vallandry. Ce sera l'occasion d'y faire état des importants travaux qui auront lieu cet été et automne et notamment les chantiers SOTARBAT, Cristaux Blancs, Terresens et les réseaux de Plan Peisey.

Les camions pourront continuer à livrer le haut de Plan Peisey et une réunion est à venir pour étudier les aménagements éventuels des circuits des navettes.

L'ouverture du Vanoise express a été acté pour 4j/semaine cet été les lundi-mardi-jeudi et vendredi.

Une réflexion est en cours pour l'aménagement du front de neige été de Plan Peisey et des pistes sont envisagées : tables de ping-pong ? pump-track ? balançoires ? jeux pour enfants ? terrain de boules ?...

d) Jardins de saint François : l'idée serait de pouvoir disposer de petits lots sur cette parcelle publique d'environ 20 m² à mettre à disposition des habitants n'ayant pas de jardin eux-mêmes par le biais de convention → accord de principe, à retravailler et voir éventuelle possibilité d'acquérir parcelle de M. TRESALLET pour agrandir ces espaces communaux.

e) Coupes de bois : il y a eu beaucoup de casse d'arbres cet hiver et afin de pouvoir nettoyer plus rapidement les espaces forestiers il est envisagé de mettre à disposition une vingtaine de lots de bois de quelques m³ maximum à soumissionner.

L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée.